

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 12 AOÛT 2017 33, 3^è Avenue, Parc du Rocher

L'assemblée débute à 10h

80 membres sont présents ou représentés, à l'ouverture

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer

Jacques GUIBLAIS, coprésident, présente le rapport moral

1- RAPPORT MORAL

Bienvenue

Bienvenue à tous pour l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association.

C'est le moment où nous nous retrouvons tous rassemblés, instant qui donne à chacun la possibilité de s'exprimer sur les actions à mener.

C'est aussi, lors du pot de l'amitié, où la convivialité favorise les échanges, la possibilité de partager nos points de vue et le plaisir de profiter du cadre de vie qu'offre notre Parc qu'il nous faut protéger avec détermination.

Rappel de l'historique de la création de l'Association

Après plus de 20 années d'existence, il nous semble intéressant de revenir sur la genèse de l'association.

A deux reprises, en 1993 et 1994, la qualité de vie dans notre parc a été menacée. En particulier un projet de voie de circulation inter-parc dans le prolongement de la 8^è avenue, le long de la dune, était à l'étude.

Ceci a fait prendre conscience que le Parc du Rocher était le seul de La Grière à ne pas avoir d'Association. Cette absence de représentation risquait fort de nous pénaliser lors des choix importants de la municipalité sur l'aménagement de l'environnement des parcs.

- Défense des intérêts communs des résidents.
- Préservation du site.
- Orientation des décisions de la municipalité.

Telles étaient les raisons de fonder notre association.

Le 19 août 1995 est organisée l'Assemblée Générale constitutive de l'ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER. Elle comptera 58 membres. Janine MOINE en sera la première présidente.

Au fil des années le nombre des adhérents a augmenté régulièrement jusqu'à se stabiliser entre 140 et 150 sur 250 résidences que compte le parc.

Très rapidement s'est fait sentir la nécessité d'informer, sans attendre l'Assemblée Générale annuelle. Ainsi, en janvier 2000, naissait le bulletin annuel, et en 2011 était mis en ligne le site Internet de l'association. Il permet de suivre, en quasi temps réel, les événements importants impactant notre parc ou La Grière. Il devient également la mémoire de ces événements et des actions entreprises par l'Association.

Rester vigilant

Fort heureusement, ces trois dernières années, les tempêtes ont épargné nos plages. Nous pourrions être tentés d'oublier que la mer est parfois agressive. Mais nous savons que notre littoral est vulnérable. Nos dunes protègent notre parc et malgré les arcanes de l'Administration, il nous faut toujours insister auprès des pouvoirs publics afin de mettre en œuvre les protections qui s'imposent.

Nos souhaits sont en général bien reçus de la part de la municipalité. Cependant nous constatons que lorsqu'il s'agit du littoral, nous nous heurtons aux complications administratives dès lors que plusieurs acteurs publics sont impliqués. C'est en particulier le cas lorsque des travaux nécessitent d'accéder au domaine maritime.

Si la doctrine de l'Etat est plus orientée vers une stratégie de repli que de protection systématique, la politique de défense du littoral est différente selon les administrations. Le département de Charente Maritime, par exemple, admet les «protections dures» alors que la Vendée n'envisage que des «protections douces» et encore, les protections «pieux-paille» qui étaient considérées comme «protections douces», sont qualifiées dorénavant de «protections dures».

Si la brèche du GCU a été comblée, la protection de la «dune ouest» est encore cette année restée sans solution. Un accord entre le propriétaire et la municipalité n'a toujours pas été trouvé.

Conclusion

Pour conclure, nous voyons que les sujets d'action de l'Association sont récurrents. Notre détermination ne doit pas faiblir. Ne soyons pas alarmistes, mais sur le long terme, il s'agit de la pérennité de nos biens.

L'Assemblée Générale est l'occasion de nous exprimer. Alors, aux moments des débats et lors de la venue attendue du Maire n'hésitez pas à prendre la parole.

Pour terminer, nous voulons remercier ici tous les membres du Conseil d'Administration qui ont préparé cette Assemblée Générale. C'est une véritable équipe. Chacun maîtrise la tâche à accomplir : «ça roule tout seul».

Nous en profitons pour rappeler que chaque adhérent peut présenter sa candidature à l'élection du Conseil d'Administration selon les dispositions rappelées sur la convocation à l'AG.

La parole est maintenant à Gilles GOBLET qui va nous décrire, dans le rapport d'activité, les actions entreprises depuis un an.

2 RAPPORT D'ACTIVITE

2.1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 13 août 2016 avec 86 adhérents présents ou représentés. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. Jacques GAUTHIER 1er adjoint, M. le Maire étant retenu par une autre assemblée générale.

Le compte rendu de cette réunion a été adressé aux adhérents début septembre 2016.

2.2. Synthèse chronologique de l'activité

Août 2016

- 160826 Réunion du C.A et renouvellement du bureau.
Détermination des actions à engager suite à l'AG.

Sept. 2016

- 160905 Présentation de la nouvelle composition du conseil municipal par la presse.
- 160915 Envoi du CR AG 13 août 2016.
- 160929 Rencontre entre J GUIBLAIS, G GOBLET et M DUPUY sur site.
Remise d'un état des réalisations, et de nos demandes à M DUPUY.

Nov. 2016

- 161107 Relance adressée à M DUPUY, en vue de la rédaction de l'ODJ de la réunion proposée par la mairie.

Déc. 2016

- 161205 Réunion des parcs en mairie, et rédaction du résumé. (P.RAGOT – G.GOBLET)
- 161223 Envoi du résumé de la réunion des Parcs du 5/12 aux administrateurs

Janv. 2017

- 170129 Envoi du *Bulletin 2017* par mail aux adhérents. (Jacques GUIBLAIS – René BLANC)

Févr. 2017

- 170206 Mise en ligne du *Bulletin 2017* par Renée FRIN et René BLANC.
- 170208 Message d'information aux adhérents, notre front de mer après le coup de vent Liev.
- 170208 Relance adressée à M DUPUY au sujet de la visite de front de mer par la DDTM
- 170221 Réception du Compte-rendu de réunion des Parcs en Mairie du 3 Décembre 2016

- 170226 Transfert de message : Appel de bénévoles pour la 15^{ème} édition des Galopades.
- 170226 Envoi par D RAINETEAU d'une note concernant la montée en débit « VDSL » à LTSM
- 170226 Constat de l'aménagement de la descente 37 (banc et ganivelles demandées 16/10)
- 170228 Réalisation des photos du front de mer, suite à la tempête au coefficient de 103, par Danièle MARTINEAU.

Mars 2017

- 170301 Mise en ligne sur le site, et information mail aux adhérents, après le coup de vent de fin février (René FRIN – René BLANC).
- 170305 Constat de fermeture de la descente 37, le bas de la descente ayant été emporté.
- 170309 Constat des travaux de réfection de la défense du GCU, et photo par Danièle MARTINEAU.

Avril 2017

- 170407 Mise en ligne de la réparation de la brèche du GCU, et information aux adhérents.
- 170418 Présentation par Ouest-France du périmètre de la nouvelle priorité aux piétons dans l'hyper centre de La Tranche sur Mer.
- 170425 Envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » en Mairie 170617.

Mai 2017

- 170504 Réunion au Parc avec M DUPUY, et état les lieux des travaux d'entretien prévu.

Juin 2017

- 170602 Réception de l'ODJ officiel de la réunion des Parcs du 170617.
- 170617 Réunion des parcs en mairie, et rédaction du résumé. (Gilles GOBLET-Hilaire RONDEAU).
- 170626 Message à la Mairie demandant un complément de ganivelles en pied de descente 37 (René BLANC).
- 170630 Envoi de l'Ordre du Jour du CA par Jacques GUIBLAIS.

Juil. 2017

- 170704 Diffusion du résumé de la réunion des Parcs aux administrateurs.
- 170721 Réunion du C.A et préparation de l'Assemblée Générale.
- 170722 Compte-rendu du CA par Danièle MARTINEAU
- 170724 Envoi de l'invitation à l'AG, par mail (René BLANC).
- 170731 Envoi du compte-rendu du CA aux administrateurs.

Août. 2017

Préparation matérielle de l'AG par tous les membres du CA

Pas de réception (tardive) du compte-rendu de la réunion des Parcs en Mairie du 11/06/16.

2.3. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2016

Réunions avec les élus municipaux :

Le 3 décembre 2016, les représentants des Parcs ont été reçus en Mairie par M. KUBRYK, Maire, accompagné de M. Jacques GAUTIER – 1er Adjoint, M. FLATIN - 4ème adjoint en charge du littoral, Mme GRONDIN assistante de Direction, et M. DUPUY – Directeur des Services Techniques.

L'Association du Parc du Rocher était représentée à cette réunion par Patrick RAGOT et Gilles GOBLET.

Le 19 juin 2017, seconde réunion avec les représentants de la Mairie, M. Serge KUBRYK - Maire, M. Jacques GAUTIER – 1er Adjoint, – M FLATIN - 4^{ème} Adjoint, M LEJEUNE Adjoint à la sécurité, M. DUPUY – Directeur des Services Techniques, et Mme BOUTRY assistante de Direction.

L'Association du Parc du Rocher était représentée à cette réunion par Hilaire RONDEAU et Gilles GOBLET.

Ont été abordés principalement les points suivants :

2.3.1 - Défense du littoral et protection des dunes :

La remise en forme de la descente 37, a été en grande partie réalisée dès début juin. La pose des tapis et ganivelles sera effectuée les jours suivants afin de permettre la réouverture sans danger, après les forts coefficients de marée (Cette descente a déjà été très utilisée en l'état durant les week-ends de très forte fréquentation).

Notre demande d'installation de panneaux rappelant l'interdiction de monter sur la dune, est partagée par les autres associations. M. le Maire doute de leur efficacité, et n'est pas favorable car ces panneaux disparaissent régulièrement et restent coûteux. Ces panneaux ont bien été posés au mois de mai.

Suite à la visite des plages par les services de la DDTM en décembre 2016, M. le Maire nous explique de nouveau, que les services de l'état refusent tout aménagement. L'état autorise l'entretien des défenses existantes, mais refuse toujours toute nouvelle création. Globalement la position de l'état, en Vendée, serait de laisser faire la mer.

Nous comprenons bien que notre insistance agace un peu ! Nous qualifions le mur et les fondations apparentes de la propriété « La Horde » de *verrue esthétique* de la plage, bien que depuis 2 ans le niveau du sable reste assez élevé. Pour M. le Maire, il n'existe pas actuellement de solution en dehors de la bonne volonté du propriétaire. Les services de la ville devraient contacter le nouveau propriétaire...

A La Grière l'entretien et la pose des ganivelles ont été parfaitement réalisés, mais un peu tard selon l'avis de certains représentants des parcs, soulignant le manque de respect et de civisme du public. Il est demandé de laisser les ganivelles en permanence, en pied de dune, sur les parties de plage les plus ensablées (Naulleaux, pointe du Rocher).

Les ganivelles redressées à La Grière-Clémenceau, puis de nouveaux abattues durant l'année semblent gêner la vue de certains riverains. Le remplacement par du grillage était prévu tardivement début mars, suite au retard du à l'incendie des locaux municipaux de stockage.

Le nettoyage du domaine public de la dune du Parc Clemenceau est effectué régulièrement. Des arbres portant le nom des enfants nés sur la commune ont été plantés.

Créadune, piège à sable d'initiative privé et expérimental, a été installé du côté de la plage *des Générelles*. Le résultat n'est pas aussi optimal que souhaité. Mais l'hiver n'a pas été très venteux. La végétation s'est bien fixée sur les parties ré ensablées.

Domaine Ste Anne, l'entretien de la dune rongée par la mer relève du syndicat de la copropriété « Résidence MAMET ». Un rappel d'entretien sera adressé afin d'éviter que la dune ne se creuse entre Ste Anne et le Parc des Jards.

M le Maire fait le point sur la digue de la Belle Henriette.

Une étude complémentaire est en cours afin d'obtenir le permis de construire sur le domaine maritime. Le but étant ainsi d'éviter les expropriations indispensables pour bâtir sur le domaine privé, comme exigé par les services de l'état. Mais le nouveau préfet aura-t-il une position similaire... ?

Puis M. Le Maire nous fait part de l'extrême complexité du chantier concernant le *chemin des Mizottes*. Pas moins de 12 autorisations sont indispensables, en plus du permis d'aménager le parc marin, avec l'obligation d'utiliser les financements dans un délai très court. Bien sûr tout cela est à concilier avec les délais d'approvisionnement et d'exécution, en utilisant des matériaux très précis et difficiles à obtenir.

En conséquence les travaux ne pourront être réalisés pour l'été, la commune a pris la décision de fermer cet accès compte tenu du danger, et assigne le préfet en justice au motif d'abus de pouvoir et mise en danger de la vie d'autrui. Il est précisé enfin que le camping le plus concerné par ce passage, en zone Natura 2000, devrait être préempté par le conservatoire du littoral.

2.3.2 - Descentes de plage :

Les demandes d'aménagement de la descente 37 ont été acceptées, et les travaux réalisés : déplacement du banc et pose de ganivelles

Les travaux de sécurisation des descentes de plage, aux Naulleaux et Sainte-Anne, ont entièrement été réalisés

Notre demande concernant les sacs pour déjections canines est aussi partagée par les autres parcs. M. DUPUY fait remarquer que 6.000 € sont consacrés à cet achat chaque année, mais les sacs disparaissent. Que faire contre ces incivilités ? Il n'a pas de réelle solution.

M DUPUY précise que les poubelles de plages peuvent être installées en entrée d'accès, mais pas directement sur la plage.

Les caillebotis ne peuvent rester en hiver, et sont installés après les forts coefficients de marée. La charge de travail de préparation de la saison doit être répartie sur le printemps.

2.3.3 - Urbanisme et voirie :

Il est souligné par plusieurs associations que l'harmonie des constructions est mis à mal par l'application du nouveau PLU, particulièrement par les diverses constructions sur rue, en limite de propriété (murs de clôture, garages, diverses constructions). M le Maire semble comprendre les propriétaires qui souhaitent préserver leur intimité.

Il nous est expliqué que la politique gouvernementale est orientée vers la densification du bâti. La commune nous rappelle que le COS a disparu depuis l'application du PLU, mais la densification en hauteur n'est toujours pas autorisée à La Tranche sur Mer.

M le Maire rappelle aussi que la partie qui correspond au trottoir devant les parcelles ne peut faire l'objet d'aucun aménagement par le propriétaire (à savoir : bétonnage, gravillonnage, remblai et plantations). Cette zone reste le domaine public, et tout aménagement est interdit. Il est indispensable de limiter le bétonnage des sols afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales.

Le puisard au niveau du N°3 de la 7^{ème} avenue a été réalisé en 2016 (semaines 47-48).

Il ressort globalement une difficulté de cohabitation entre piétons, vélos et voitures. Un aménagement complémentaire de la piste entre le parking du Maupas et le parking avenue des Tulipes (*Cabane de Pedro*) pourrait être envisagé, pour une meilleure cohabitation « piétons/vélos ». Un chemin piéton pourrait être aménagé, laissant la piste bitumée à l'usage des vélos.

Sur les pistes cyclables, la signalisation de site partagé a été complétée avant l'été. La demande de signalisation d'arrêt de piste cyclable en entrée et sortie de La Grière reste à l'étude.

M STEINBERG, soulignant un danger en sortie de passage « piétons/vélos » entre l'avenue des Tulipes et l'avenue des Naulleaux, souhaite la pose d'une nouvelle chicane. Nous faisons remarquer que l'on ne facilitera pas ainsi l'utilisation du vélo. M le Maire précise qu'il faut un vrai danger pour justifier d'une intervention de la ville...

M STEINBERG demande la pose d'un sens interdit « sauf riverains » à l'entrée de l'impasse d'accès à la plage au parc des Naulleaux, afin d'éviter les manœuvres dangereuses des camping-cars qui ne peuvent faire demi-tour...

Les travaux de rénovation de l'avenue Ste-Anne et l'aménagement de *la plus belle avenue* de La Tranche seront achevés avant l'été prochain, avait confirmé M KUBRIK avec humour ! Cela est fait, le parking Sainte-Anne a aussi été *végétalisé*.

Suite à divers accidents des flèches précisant le sens de circulation seront installées au rond point Mal de Lattre de Tassigny / avenue Ste-Anne.

2.3.4 -Sécurité

Le panneau « Parc du Rocher », étant peu visible en arrivant du centre de La Grière, la pose d'un second panneau sur le coté gauche de l'entrée de la 1^{ère} Avenue a reçu un avis favorable.

La réfection des signalisations au sol des ralentisseurs a bien été prise en compte par M. DUPUY, et réalisée.

La pose du miroir à la sortie de la 3^{ème} avenue, sur le boulevard des vendéens, reste liée à l'accord de la police municipale, seule compétente. Une bande stop sera posée en sortie de 3^{ème} avenue du parc du Rocher, à l'intersection du boulevard des vendéens, afin de signaler le danger du croisement de la piste cyclable prioritaire. La généralisation de pose de miroir n'est pas souhaitée sur la commune. De plus, la sortie du parc reste prioritaire par la 1^{ère} avenue.

La vitesse excessive des camions de ramassage des poubelles, surtout l'hiver, sera signalée au service compétent de la Communauté de Communes.

Les panneaux d'information concernant la présence des chiens sur la plage seront ré installés. M le Maire ne modifiera pas la réglementation, les chiens tenus en laisse restent tolérés sur la plage toute l'année, sauf sur les plages surveillées où la présence des chiens reste interdite.

A Sainte-Anne, les deux propriétaires de parcelles, dont les défenses sont tombées sur la plage, ont été mis demeure d'effectuer les travaux de mise en sécurité. La procédure reste longue, et le danger persistant. La commune demande l'intervention de la DDTM. M le Maire rappelle que la commune intervient sur le domaine maritime pour le compte de l'état, et qu'elle n'a de responsabilité que pour le poste de secours et les toilettes atteints par ces dégradations.

2.3.5 - Aménagement urbain :

A La Grière, une quinzaine de cellules commerciales devraient voir le jour, à l'emplacement de l'ancienne Maison de la Presse.

Le terrain de l'Hôtel des Pins devrait être aménagé en parking paysagé.

M. le Maire confirme qu'il n'existe pas de projet d'implantation d'horodateurs pour l'ensemble des parkings de La Grière. Il explique que les périodes de stationnement payant utiles seront modifiées cette année, et exprime sa satisfaction d'un chiffre d'affaires encore jamais atteint par les commerçants du centre. En 2017, la période de stationnement payant pourrait débiter à compter du week-end de la Pentecôte. Il rappelle qu'une carte d'abonnement au stationnement payant est réservée aux résidents, au tarif de 30 € par mois.

Un recours contre le P.C de la résidence Le Rêve serait purgé. Après la nécessaire vente de 3 appartements supplémentaires durant l'été, les travaux devraient débiter en septembre, en utilisant le perré comme voie d'accès au chantier.

L'aménagement du parking du Milouin reste d'actualité, sans date précise de réalisation.

2.3.6 - Divers :

Dans l'espace boisé classé figurant au PLU, il est obligatoire de planter 1 arbre pour 100 m². Le parc du Rocher ne figure pas dans la zone classée boisée, mais pour tout arbre coupé, un arbre doit être replanté selon la réglementation.

Le nouveau traitement des nids de chenilles processionnaires est-il efficace ? Les résidents du quartier du phare semblent satisfaits. Le traitement public reste de la responsabilité de l'intercommunalité. Les 300.000 € du coût de ce traitement sont couverts à 70% par la communauté de commune, et 30 % du coût de revient reste à la charge de la commune.

Faut-il poser des pièges, ou introduire des mésanges qui semblent très efficaces ? La question est à l'étude.

Il reste indispensable de s'inscrire en mairie, au plus tard au mois d'août, pour bénéficier d'un traitement payant des nids de chenilles. Nous sommes informés qu'une entreprise Tranchese semble assez efficace pour ce traitement.

M. le Maire en rappelle que la construction de zone refuge ou de survie, en zone rouge ou bleue, bénéficie de subventions dans les cinq années qui suivent la décision d'application du PPRL.

A la demande du Parc des Nolleaux M. le Maire confirme qu'il existe déjà un arrêté municipal obligeant à l'utilisation des containers pour le dépôt des ordures ménagères sur la voie publique. La gestion des ordures ménagères étant du ressort de la communauté de communes, M. le Maire conseille aux associations de parcs qui le souhaitent, d'effectuer une demande de container collectif pour éviter les dépôts sur la voie publique.

M le Maire affirme que la taxe sur les résidences secondaires ne sera pas appliquée à La Tranche sur Mer. Mais un impôt nouveau concernant le financement de l'entretien des ruisseaux, rivière,...et la Belle Henriette, figurera sur les prochaines feuilles d'impôt.

Les migrants prévus en résidence au CCAS n'ont pu être accueillis. Le CCAS est situé en zone rouge ou bleue, et à ce titre n'est pas autorisé à l'hébergement entre les mois de septembre et mars, en application du PPRL.

Un dernier rappel : les demandes de petites réparations sont à déposer auprès de M. DUPUY.

2.4 Les principaux objectifs 2016/2017 décidés par le CA du mois d'août 2016 (inchangé)

Suivi des demandes d'aménagement auprès de la mairie

Poursuite de la surveillance de notre trait de côte

Continuer à faire vivre le Site Internet pour améliorer la diffusion des informations.

Poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.

2.4.1 - Surveillance de notre trait de côte

Une surveillance permanente de la tenue des défenses, et du recul de la dune, reste assurée par certains résidents, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent.

2.4.2 - Site Internet - Alertes News

Le Site Internet de l'Association www.parcdurocher-lagriere.fr reste le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, informant quasiment en temps réel des événements concernant le parc et La Tranche.

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci sera utilisée uniquement par le comité de rédaction.

Cet outil facilite des échanges rapides, et ne cesse de prendre de l'importance dans le fonctionnement de notre association.

2.4.3 Bulletin annuel

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier, suivant la tradition. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de nous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également informés de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc.

Le bulletin reste le témoin de nos relations avec les autorités locales en dehors de la période estivale.

2.5 Suite de la Réunion M. DUPUY / G GOBLET Parc du Rocher le 04 mai 2017

- Remise en état et réouverture de la descente 37, réalisée semaine 24
- Aménagement esthétique du mur de « La Horde », et achèvement de la protection de la dune « Cosson-Debaecker » sur la partie domaine public maritime. Quelle solution ? ***Pas de solution trouvée.***
- Les panneaux rappelant l'interdiction de monter sur la dune ont été posés, côté 8^{ème} avenue descente 37 et 38, côté plage dune Steinberg, dune 39/40, durant la semaine 20.
- Marquages au sol : la réfection de la signalisation des ralentisseurs très dégradée a débuté le 12/05/17.
- Le pose d'un second panneau indicateur « Parc du Rocher » à gauche de l'entrée de la 1^{ère} avenue, pour être visible en arrivant de La Tranche, a été effectuée semaine 18.
- La sortie très dangereuse de la 3^{ème} avenue sur le boulevard des Vendéens : les vélos arrivant de chaque côté sur la piste cyclable risquent de se faire renverser, compte tenu du manque de visibilité.
Une ligne « stop » sera posée dans un premier temps avant la piste cyclable prioritaire. La « ville » n'est pas favorable à la multiplication des miroirs.

La pose d'un miroir est toujours liée à l'obligation d'un arrêt des véhicules... Réalisé fin juillet 2017.

3 VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Michel MONTALETANG fait voter les deux rapports :

Rapport moral :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

Rapport d'activité :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

4 RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association, lesquels sont distribués en séance à chaque participant.

4.1 Bilan 2016

I – BILAN FINANCIER 2016

PRODUITS ENCAISSES		1731,65€
- Cotisations des adhérents (140 adhésions)	1680,00€	
- Produits financiers	51,65€	
 DEPENSES 2016		 981,18€
- Pot de la convivialité	539,14€	
- Fournitures de bureau	77,40€	
- Affranchissement	65,10€	
- Imprimerie/Photos	127,68€	
- Site internet	71,86€	
- Assurance	87,00€	
- Dépense exceptionnelle	13,00€	
	Total = 981,18€	
 RESULTAT DE L'EXERCICE		 750,47€

II – BILAN au 31 décembre 2016

ACTIF		PASSIF	
<i>Synthèse C/C</i>	1796,68€	<i>Report</i>	7977,42€
<i>Synthèse livret</i>	6931,21€	<i>Résultat exercice</i>	750,47€
 TOTAL	 8727,89€	 TOTAL	 8727,89€

Il est soumis au vote des adhérents

Il est approuvé par vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : à l'unanimité des présents

4.2 Cotisation 2018

Le Trésorier propose ensuite que la cotisation 2018 soit maintenue à 12 euros

Elle est soumise au vote des adhérents

Elle est approuvée par vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : à l'unanimité des présents

5 Questions à Monsieur le Maire

M. KUBRYCK intervient avant la fin de la réunion car il doit participer à une autre AG, M. GAUTIER, 1^{er} adjoint prendra sa suite. Il répond aux questions posées par les adhérents :

- Problème d'horaires avec le Fun Bus avenue de Lattre : *Monsieur le Maire verra ça avec le service concerné*

- Une personne de la 7^{ème} avenue questionne le Maire sur la règle ou principe des travaux qui peuvent être faits pendant l'été (bruit de bétonnière) : *Il n'y a pas d'interdiction, il faut seulement respecter les horaires le matin et le midi.*

- Sortie de la 1^{ère} Avenue prioritaire sur le boulevard, mais dangereux car beaucoup de voitures ne laissent pas la priorité : *on ne peut pas mettre des policiers à chaque carrefour, il faut être prudent et laisser la priorité aux cyclistes.*

- Monsieur le Maire nous signale que plusieurs roumains ont été interpellés dans le centre de La Tranche suite à des vols de cartes bleues sur le marché.

- Descente 37 : un adhérent demande que soit posées des ganivelles au bas de la descente pour éviter que les enfants montent sur la dune : *le noter pour la prochaine réunion des parcs.* René Blanc signale que la descente est éphémère.

- sécurité de la 3^{ème} avenue : un stop a été installé mais le problème reste le même car on ne voit pas les vélos arriver : *Si on met un miroir il faudra quand même s'arrêter et la dépense est de 2500 €.*

- Aménagement des pistes cyclables dans le bourg de la Grière : *on ne peut pas en faire devant les commerces, par contre cet hiver on referra la voirie qui est abîmée. Les pistes du conseil général vont être aussi refaites à partir du mois de septembre. Dans la commune, des nouvelles pistes vont être créées en particulier au phare mais la route n'est pas très large. Mais maintenant le problème est le stationnement des vélos, il n'y a pas de solutions pour le centre ville.*

- Au parking à l'entrée de la ville, près de M. Bricolage, une navette emmène les estivants jusqu'au parking du Maupas. On pourrait peut-être emmener les gens plus loin vers le centre ville surtout les jours de marché : *Peu de fréquentation pour l'instant, 40 voitures en moyenne par jour.*

- Parking ancien hôtel des Pins : *il y a un projet à l'étude pour construire une maison d'accueil pour les personnes âgées de 24 chambres en accueil provisoire.* Pas très judicieux, l'été avec les marchés nocturnes où il y a beaucoup de monde.

- Utilisation des quads sur la plage : *Là où il n'y a pas de mouillage les quads sont interdits.* Descente 38 aménagée en dur, réglementation : *on essaie d'être conciliant, c'est une station balnéaire. La police ne met des PV qu'aux endroits dangereux.*

- «Dune Ouest» : *Pas de solution, la mairie veut bien acheter le terrain mais les propriétaires en veulent trop cher.*

- Projet balnéo : *la mairie a fait un lotissement et vend les terrains. Le 1/3 est déjà vendu. Il restera 1500 m2 pour faire un centre de remise en forme (fitness, aquabike, jets, petite balnéo) qui sera faite lorsque tous les terrains seront vendus.*

- Pavillon de l'Aunis : aménagement autour tristounet « enrobé gris » : *c'est provisoire, car le restaurant « Coté Bistrot » a ouvert en début de saison avant la fin des travaux.*

Une adhérente exprime sa satisfaction sur le succès de la station et remercie les personnes qui œuvrent à garder la station peu urbanisée.

Le maire la remercie il nous dit qu'il développe l'éco-tourisme, les immeubles de plus d'un étage sont interdits. On a obtenu la 3^{ème} fleur et on va se tourner vers la 4^{ème} pour le fleurissement de la commune. Il y a plus d'étrangers cette année (anglais, hollandais, belges, allemands). La Tranche compte 120 000 habitants l'été, 30 000 voitures pour 3 000 places de parking.

Michel MONTALETANG questionne le maire sur le changement de communauté de commune : *le maire nous explique que la fusion des 4 communes (La Tranche, Angles, St Benoist, La Jonchère) n'aura pas lieu car à Angles il y a eu des tensions entre le maire et son 1^{er} adjoint. Par contre La Tranche fait les démarches pour rejoindre la communauté de communes du Moutierois-Talmondaise. C'est le préfet qui prendra la décision mais il faudra sûrement attendre 2 ans.*

-Incidence de la réduction de la Taxe d'habitation : *il y a 10 000 résidences secondaires dont les propriétaires ont des revenus supérieurs au plancher, le niveau de ressources sera donc peu impacté.*

6 Lancement du vote du renouvellement du 1/3 CA

Les candidats se présentent :

René BLANC, Alban BLANCHARD, Roland GAREAU, Dominique RAINETEAU, Hilaire RONDEAU.

Aucun nouveau candidat ne s'est présenté.

Après le départ de M. KUBRUCK c'est M. GAUTIER qui répond aux questions.

- Ordures ménagères : *il ne veut pas mettre des grands bacs à l'entrée du parc il faut garder ses poubelles devant chez soi.*

- Il faut plus de cendriers sur la plage : *l'association de l'environnement met des cannettes à l'entrée de chaque descente (les 37 et 38)*

- Projet de parkings à vélos : *difficile à mettre en place, il n'y a pas d'emplacements suffisants et ça prend beaucoup de m2 pour en faire des nouveaux.*

7 Résultats du dépouillement des votes

René BLANC : 97

Alban BLANCHARD : 98

Roland GAREAU : 98

Dominique RAINETEAU : 98

Hilaire RONDEAU : 98

Sont donc élus administrateurs de l'Association du parc du Rocher :

René BLANC, Alban BLANCHARD, Roland GAREAU, Dominique RAINETEAU et Hilaire RONDEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.